

Projet présenté par les députés :

M^{me} et MM. Eric Stauffer, Mauro Poggia, Roger Golay, Thierry Cerutti, Claude Jeanneret, Jean-François Girardet, Pascal Spühler, Sandro Pistis, Henry Rappaz, Dominique Rolle, Fabien Delaloye, André Python, Olivier Sauty, Jean-Marie Voumard et Florian Gander

Date de dépôt : 30 novembre 2009

Projet de loi

modifiant la loi sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu) (F 3 10)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Article 1

La loi sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu), du 26 juin 2008, est modifiée comme suit :

Art. 6 Sauvegarde de l'ordre public (nouvel alinéa 7)

⁷ Toutes manifestations ayant pour sujet de fond une organisation internationale ne peuvent avoir lieu que devant le siège de ladite organisation sans défilé dans les rues de Genève.

Article 2

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève a vécu une nouvelle flambée de violence le 28 novembre dernier. Des voitures ont brûlé, d'autres ont été sérieusement saccagées, des vitrines de commerces se sont retrouvées cassées, avec toute l'angoisse et les problèmes qu'occasionne ce vandalisme.

Chaque manifestation contre l'OMC se termine ainsi dans un déchaînement de violences qui semble programmé, avec ses hordes de casseurs organisés, protégés par la masse des manifestants. Au point que cela en devient presque un rituel.

Il est intolérable que le gouvernement autorise ce genre de défilés après tant de précédents qui se sont mal terminés. Il prend ainsi la responsabilité de nouvelles violences et déprédations qui sont à ce point prévisibles.

On s'étonnera du passe-droit dont profitent les organisateurs des manifestations anti-OMC, qui ont la possibilité de laisser libre cours à la violence en groupe dans la rue. On s'étonnera d'autant plus que le directeur de l'OMC est une personnalité de gauche, un socialiste français, alors que les manifestants font eux-mêmes profession d'appartenir à cette même gauche. Qu'ils aillent donc s'expliquer sur une île déserte et arrêtent de pourrir la vie des Genevois.

Il est déplorable que des partis politiques se prêtent à ces violences et à ce jeu antidémocratique, comme les Verts, SolidaritéS ou le Parti du travail. Il est insupportable que des partis, qui n'arrêtent pas de dénigrer notre Mouvement démocratique, soutiennent – passivement ou activement – des procédés de type clairement et objectivement fasciste. C'est d'ailleurs la ligne de conduite du Conseil d'Etat, qui a soutenu en l'occurrence la loi de la violence au lieu de l'Etat de droit.

Il convient d'interdire les manifestations violentes. A Genève, toute l'année, de nombreux groupes viennent pour protester contre une décision internationale, pour défendre un peuple ou une cause. Il existe devant l'ONU une esplanade où les manifestations et opinions peuvent s'exprimer dans la non-violence.

C'est ici ou dans un lieu sécurisé que devraient avoir lieu ce genre de manifestations, afin d'éviter ces traditionnelles violences des défilés anti-OMC et autres G8.

Le laxisme actuel du Conseil d'Etat cause un tort considérable à Genève et à son image. A tel point qu'aujourd'hui la question est de savoir si nous devons être les complices de cette situation insupportable.

Chacun doit se déterminer face à cette violence organisée et s'en désolidariser, ce qui est rendu possible par le présent projet de loi. Arrêtons l'hypocrisie ! Ceux qui tolèrent ces procédés doivent en assumer pleinement toutes les conséquences.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil au présent projet de loi, et de lui donner la suite qu'il convient.